



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 45944

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'insuffisance des effectifs de police en général et dans le département du Pas-de-Calais en particulier. En effet, depuis quelques années la délinquance est en nette augmentation dans ce département déjà handicapé par son chômage largement au-dessus de la moyenne nationale, ainsi que le vandalisme, qui coûte de plus en plus cher à la collectivité. Cette situation nécessiterait un renforcement de la présence policière. Or, dans le même temps, les effectifs de police connaissent une régression qui entraîne des difficultés considérables pour les personnels policiers dans l'exercice de leur mission et une insécurité permanente en ce qui concerne la population. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître les solutions qu'il envisage pour pallier le manque de policiers dans ce département.

### Texte de la réponse

Dans le département du Pas-de-Calais, l'action engagée par l'État dans la lutte contre la criminalité et la délinquance s'est traduite par un accroissement notable des effectifs de police. Ainsi, entre les mois de janvier 1992 et de décembre 1996, le nombre des fonctionnaires de police a augmenté de 171 (soit + 10 %) et celui des policiers auxiliaires de 55 (soit + 344 %). Ces mesures sont la traduction de l'effort entrepris en faveur du département du Pas-de-Calais dont quatre circonscriptions ont été retenues au titre du pacte de relance pour la ville. Elles ont permis, depuis près de deux ans, d'infléchir significativement la courbe de la délinquance. Ainsi, après avoir enregistré en 1995 une diminution de 6,56 % des faits de délinquance et de 9,14 % pour ceux de voie publique, le Pas-de-Calais a vu cette tendance se confirmer, bien que toutes les données de la délinquance locale pour 1996 ne soient pas totalement connues, puisqu'au cours des six premiers mois les faits de délinquance ont diminué de 1,72 % et ceux de voie publique de 5,60 %. Le taux de criminalité de ce département pour l'année 1995 était inférieur à celui enregistré au plan national. Ces résultats encourageants ne sauraient limiter la volonté du Gouvernement de lutter quotidiennement contre les phénomènes de l'insécurité. Ainsi, après la restructuration du district de Lens, la mise en œuvre des nouveaux horaires de travail permettra d'améliorer encore l'efficacité opérationnelle des services de police dans ce département et de mettre en place la police de proximité que nos concitoyens attendent. En tout état de cause, l'ensemble de ces dispositions contribuera à améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants du département du Pas-de-Calais.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45944

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1996, page 6416

**Réponse publiée le :** 13 janvier 1997, page 138